

Image not found or type unknown



Dossier crédit Huissier frais suite a jugement

Par **makifa**, le **14/12/2015** à **11:19**

Bonjour,

Suite à un crédit non remboursé pendant deux mois j'ai été saisie par les huissiers et condamné par le tribunal administratif à payer 200 euros par mois sur 24 mois puis le reste de la dette à l'échéance de ces 24 mois. Le montant du crédit est de 30000 euros. Il est normal que je rembourse ma dette, mais ce que je ne comprend pas c'est que malgré mes versement depuis le jugement, mon solde à payer n'a pas bouger . Du au frais d'huissier, et pourtant j'ai certain mois versé plus de 200 euros. Comment je peux m'en sortir dans ces conditions ? est ce légal ?